ACCENT FORMATION

Maître de Cérémonie & Conseiller Funéraire

MAI 2027

ACCENT FORMATION

Siège administratif :
1 Rue de la République
84310 MORIÈRES LES AVIGNON



Pour tout complément d'information : 04.90.32.05.36

Formation aux diplômes du Funéraire MAI 2027

ACCENT FORMATION Organisme de formation professionnel agréé sous le numéro 93840271684 spécialisé dans la formation des métiers du funéraire conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012, modifié par Arrêtés du 15 Juillet 2025 et du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires, et propose un programme de formation complet au contact des professionnels en activité.

LIEU DES FORMATIONS

L'ensemble des formations théoriques telles que définies dans l'Arrêté du 15 juillet 2025 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 27 mai 2020 portant application du Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire se déroule à l'adresse suivante :

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République
84310 MORIÈRES LES AVIGNON

Les formations pratiques sont réalisées au sein d'une entreprise, d'une régie ou d'une association habilitée conformément à l'art. L.2223-23 article D. 2223-55-3 et suivants, du Code Générale des Collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre du suivi de la qualité de la mission et à l'issue de la formation, chaque candidat peut contacter AFNOR Certification et déposer un avis sur sa formation sur : Afnor pro contact.

LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

Les enseignements théoriques dispensés en vue de l'obtention du diplôme s'étendent sur un volume horaire minimum fixé à :

- 70 Heures pour le diplôme permettant d'exercer la fonction de Maître de Cérémonie Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales.
- 140 Heures pour le diplôme permettant d'exercer la fonction de Maître de Cérémonie et Conseiller Funéraire et assimilé.

Ces deux modules sont suivis d'une mise en situation pratique de 140 heures.

Le diplôme est délivré par le jury prévu à l'art. D.2223-55-11, au regard des résultats de l'examen théorique prévu à l'art. D.2223-55-3 et de la formation pratique prévu à l'art. D.2223-55-5. Le jury détermine, le cas échéant sur proposition de l'organisme de formation, les sujets des épreuves théoriques, s'assure du bon déroulement de ces épreuves, procède à l'évaluation des candidats et attribue le diplôme national.

Les épreuves théoriques du diplôme correspondant à l'une des professions mentionnées à l'art. D.2223-55-2 sont organisées par l'organisme formateur, déclaré conformément aux articles L.6352-1 et suivant du code du travail.

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

TYPE DE FORMATION

De manière à fournir à chaque candidat les informations nécessaires pour présenter l'examen national dans les meilleures conditions de réussite, ACCENT FORMATION met à votre disposition la formation théorique uniquement en présentiel.

La Formation en **présentiel** est généralement celle favorisée par les centres de formation car elle permet un meilleur échange verbal et visuel des éléments de la formation comme, par exemple, le contact et les échanges avec les intervenants et les autres candidats, les partages vidéos ou photos, les supports de cours, les explications ou démonstrations personnelles des intervenants, mais aussi la possibilité de pouvoir se centrer ou focaliser ses attentions, pendant quelques semaines, uniquement sur ces propres objectifs de formation professionnelle.

LES MISES EN SITUATION PRATIQUE

Pour chaque candidat ou candidate, cette formation pratique fait l'objet d'un avenant à la convention de formation professionnelle tripartite conclu entre **ACCENT FORMATION,** le ou la candidate et l'entreprise d'accueil, la régie ou l'association.
Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales, la durée de la formation pratique est fixée à 140 heures.
Cette formation pratique vise à vérifier la capacité opérationnelle du candidat par une mise en situation professionnelle dont les modalités d'exécution sont détaillées dans l'arrêté du 15 Juillet 2025 suivant le décret n°2012-608 du 30 avril 2012.
Au terme de la période, une grille d'évaluation de la formation pratique des diplômes de maitre de cérémonie et conseiller funéraire sera établie par l'entreprise d'accueil représentant ainsi une première notation de l'examen national. Le résultat de cette évaluation est transmis à l'organisme de formation chargé de la formation théorique.

LES INTERVENANTS

Pour l'ensemble des formations, nous faisons appel à des intervenants qualifiés :

- Législation et réglementation funéraire : Mme G. QUINZIO
- Hygiène, Sécurité, Ergonomie : C. CORBIER
- Psychosociologie et sociologie du Deuil : Mme O. CADIERGUE
- Pratiques et Rites funéraires : Mme M. QUEYRAS
- Conception et animation d'une Cérémonie : Mme G. QUINZIO
- Encadrement d'une équipe : Mme M. MARAIS
- Connaissances administratives générales : Mme M. MARAIS
- Produits, services et conseil à la vente : Mme M. MARAIS

FORMALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

Rappel des éléments du dossier à fournir :

- Un CV + Lettre de motivation (avec précision sur la session de formation choisie) par mail
- 2 photos d'identité
- l'extrait de casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois
- Photocopie recto verso carte nationale d'identité (ou passeport) **en cours de validité**
- Photocopie du permis de conduire **en cours de validité**
- Une attestation de votre responsabilité civile couvrant la période de formation
- 3 enveloppes vierges 162 X 229 mm « Prêt à poster » à 100 Gr.
- Un certificat médical d'aptitude à l'exercice des métiers du funéraire datée de mois de 2 mois (à mettre dans une enveloppe fermée à l'attention du médecin référent le Dr. Luc PRUNIÈRES)
- Cette formation est ouverte aux candidats qui bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, sous certaines conditions (contactez ACCENT FORMATION Référent handicap : Dr. Luc PRUNIERES).

Dès réception de votre dossier, nous prendrons contact avec vous pour accuser réception de votre inscription.

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

Le Maître de Cérémonie 210 Heures

En quoi consiste le métier de Maître de Cérémonie ?

Le maître de cérémonie est l'interlocuteur privilégié des familles lors des obsèques.
Le maître de cérémonie mène, oriente et anime la cérémonie des obsèques. Il contrôle le bon déroulement de celle-ci. Il veille, accompagne et dirige le convoi en encadrant l'équipe de porteurs.
Il est l'organisateur de la cérémonie d'obsèques, vigilant aux demandes des familles et le garant du respect de leurs souhaits et de la qualité de l'hommage rendu au défunt. En deçà de ces fonctions, il est également animateur de la cérémonie. L'animation est un élément primordial du métier de maître de cérémonie.

Quel profil faut-il avoir pour ce métier ?

Ce métier s'adresse à des femmes et des hommes capables de prendre la parole en public disposant en outre des capacités d'organisation et de rigueur professionnelle ainsi qu'un bon équilibre psychologique.

Quelles sont les activités professionnelles du Maître de Cérémonie ?

Il a un rôle essentiel de supervision lors des obsèques. Il intervient dans l'organisation de la cérémonie à l'église, au cimetière, au crématorium, il vérifie et participe au placement des familles ainsi que l'assistance. Il aura un rôle d'animation et de coordination des intervenants, et doit également régulièrement prendre la parole lors des cérémonies.
Le maître de cérémonie accompagne la famille lors de l'inhumation ou de la crémation.

Quelles sont les connaissances requises pour devenir Maître de Cérémonie ?

Le maître de cérémonie doit avoir suivi une formation obligatoire définie par le décret 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.
Cette formation est détaillée en page 6 du présent document, par matières et nombres d'heures conformément à l'arrêté du 15 Juillet 2025 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Quelques autres connaissances nécessaires :

Aptitude et maîtrise des méthodes d'expression orales et gestuelles en public.
Aptitude et maîtrise de toutes les techniques de conception et d'animation de cérémonies.
Aptitude et maîtrise des techniques d'animation d'une équipe.
Nota : Le permis de conduire est indispensable.

Le Maitre de Cérémonie et les savoir-faire spécifiques :

Le maitre de cérémonie conçoit et met en place la cérémonie funéraire afin de permettre aux familles d'exprimer un hommage adapté au défunt.
Il saura placer et guider la famille en fonction des usages protocolaires, il coordonne les différentes étapes, il est capable de trouver des solutions d'organisation pour faire face aux imprévus, il saura anticiper les causes possibles de dysfonctionnements, il gérera les situations inopinées ainsi que les retards.
Il sera en prise directe avec les familles et aura la capacité de les aider et de reformuler avec elles les demandes parfois informelles afin d'y adapter le déroulement des obsèques, en tenant compte de la faisabilité technique, organisationnelle et réglementaire.
Il est capable de gérer et animer une équipe de porteurs, coordonner les différentes actions de l'équipe en relation avec les autres intervenants (Employés municipaux, hospitaliers, etc…).
Il est amené à se déplacer de manière conséquente, son travail se déroulant en grande partie à l'extérieur.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

Conseiller Funéraire 280 Heures

Ce cycle de 280 heures inclus la formation de Maître de Cérémonie et de Conseiller Funéraire.

En quoi consiste le métier de Conseiller Funéraire ?
Le conseiller funéraire doit posséder toutes les qualités et aptitudes du Maître de Cérémonie.
Le conseiller funéraire assure l'organisation de la cérémonie funéraire avec la famille ainsi que le choix de toutes les prestations inhérentes à l'organisation des obsèques du défunt.
Il sera en charge de la vente des produits et services funéraires. C'est un Conseil à la vente et au choix des prestations. Il sera en charge également de la facturation et le suivi des encaissements.
Il est également l'interlocuteur privilégié pour la souscription de contrats d'obsèques.

Quelles sont les activités professionnelles du conseiller funéraire ?
Le métier de conseiller funéraire consiste en l'accueil et la réception des familles, les assister psychologiquement.
Il définira avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire.
Gardien d'un savoir-faire et dans le strict respect de la déontologie, le conseiller funéraire aidera et guidera les familles dans l'achat des produits et service commercialisés par l'entreprise comme les cercueils, les capitons, les accessoires, les parutions, les faire-parts….
Le métier de conseiller funéraire consiste aussi à effectuer toutes les démarches administratives, il organise les cérémonies, il coordonne les activités des autres personnes mandatées dans le respect de la législation funéraire et divers règlements tels qu'hôpitaux, maisons de retraites, cliniques, etc…
Il est le garant de la qualité du service et de la satisfaction de la famille et c'est peu dire…
Il pourra, dans le cadre de son activité, assurer divers travaux administratifs dont le recouvrement de créances. Il sera en relation avec les différentes administrations, services sociaux, banques, assurances, etc…

Quelles sont les connaissances requises pour devenir conseiller funéraire ?
Le conseiller funéraire doit avoir suivi une formation obligatoire définie par le décret 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.
Cette formation est détaillée en page 6 du présent document, par matières et nombres d'heures conformément à l'arrêté du 15 Juillet 2025 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Quelles sont les qualités requises pour exercer cette profession ?
Autonome, le conseiller funéraire saura prendre toutes sortes d'initiatives relatives à la réalisation des taches à effectuer pour la cérémonie et les funérailles. Il est le représentant du chef d'entreprise par délégation. Il peut être amené à former de nouvelles recrues sous la forme de Tutorat.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

Programmes des Formations Théoriques				
MATIERES	**DESCRIPTIF INDICATIF**	**MAITRE DE CEREMONIE**	**CONSEILLER FUNERAIRE**	**DIRIGEANT**
Hygiène, sécurité ergonomie	Les équipements et les règles de protection Règles d'hygiène, Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), les accidents exposant au sang (AES)	**7 Heures**	**7 Heures**	
	Les gestes et les postures			
Législation règlementation funéraire	Les règles applicables aux opérations funéraires Démarches consécutives au décès Notion de service public	**14 Heures**		
	Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles Information des familles, notion de service public, délais légaux, concessions et cimetières, notion de droit des familles (ayant qualité, ayant-droit, plus proche parent) Règles applicables au transport de corps international		**35 Heures**	
Psychologie Sociologie du deuil	Les grandes étapes du deuil La mort dans notre société	**14 Heures**	**14 Heures**	
	Les deuils particuliers			
	Savoir-être Attitude face aux proches endeuillés			
Pratiques et rites funéraires	Les rites funéraires civils et religieux pour les principaux cultes pratiqués en France Les règles de protocole	**14 Heures**	**14 Heures**	
Conception et animation d'une cérémonie	Les lieux et les équipements	**14 Heures**	**14 Heures**	
	La prise de parole en public La préparation/rédaction d'une cérémonie			
	L'application des règles de protocole	**7 Heures**	**7 Heures**	
Encadrement d'une équipe	Les techniques de management (préparation du travail/rapport de stage)			
Connaissances administratives générales	L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives Quel intervenant pour quelle situation : préfecture, maire, procureur		**7 Heures**	
Produits, services et conseil à la vente	La présentation des produits		**42 Heures**	
	L'identification des besoins et des attentes des clients/familles			
	Rédaction d'avis d'obsèques			
Réglementation commerciale	Le droit de la consommation			
Gestion des Entreprises	Comptabilité			**70 Heures**
	Droit des sociétés			
	Droit du travail et gestion des ressources humaines			
	Droit fiscal			
	Droit de la consommation et droit de la concurrence			
	Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du code de la consommation…)			
	Usage d'internet et dématérialisation			
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION THÉORIQUE		**70 Heures**	**140 Heures**	**70 Heures**

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

Calendrier de formation MAI 2027

	MAI		JUIN
1		1	Cas pratiques 7h
2		2	Cas pratiques 7h
3	Mt. Cérémonie 7h	3	Cas pratiques 7h
4	Mt. Cérémonie 7h	4	Cas pratiques 7h
5	Mt. Cérémonie 7h	5	
6	Mt. Cérémonie 7h	6	
7	Mt. Cérémonie 7h	7	Cas pratiques 7h
8		8	Cas pratiques 7h
9		9	Cas pratiques 7h
10	Mt. Cérémonie 7h	10	Cas pratiques 7h
11	Mt. Cérémonie 7h	11	Cas pratiques 7h
12	Mt. Cérémonie 7h	12	
13	Mt. Cérémonie 7h	13	
14	Mt. Cérémonie 7h	14	Cas pratiques 7h
15		15	Cas pratiques 7h
16		16	Cas pratiques 7h
17	PENTECÔTE	17	Cas pratiques 7h
18	Cons. Funéraire 7h	18	Cas pratiques 7h
19	Cons. Funéraire 7h	19	
20	Cons. Funéraire 7h	20	
21	Cons. Funéraire 7h	21	Cas pratiques 7h
22		22	Cas pratiques 7h
23		23	Cas pratiques 7h
24	Cons. Funéraire 7h	24	Cas pratiques 7h
25	Cons. Funéraire 7h	25	Cas pratiques 7h
26	Cons. Funéraire 7h	26	
27	Cons. Funéraire 7h	27	
28	Cons. Funéraire 7h	28	EXAMEN 7h
29		29	
30		30	
31	Cons. Funéraire 7h	31	
140 Heures		+ 140 Heures	**= 280 Heures**

En application des dispositions de l'article D.2223-55-15 du code général des collectivités territoriales, les Maîtres de Cérémonie, les Conseillers Funéraires et assimilés et les dirigeants ou gestionnaires se prévalant de l'exercice continu de leur profession apportent la preuve de leur expérience professionnelle dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 15 Juillet 2025 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Pour les entreprises, les régies ou les associations, une tarification spéciale sera étudiée, tenant compte notamment du nombre de candidat à former et / ou de la formation déjà effectuée et validée conformément à l'article 4 de l'arrêté du 15 Juillet 2025 relatif aux diplômes dans le secteur du funéraire.

Les devis ci-dessous sont joints à titre indicatif. Les documents et devis nominatifs seront expédiés par courrier ou mail, sur simple demande au centre de formation.

Pour toute demande ou complément d'informations, veuillez prendre contact avec
ACCENT FORMATION
Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Tél : 04.90.32.05.36

En dehors des heures mentionnées, nous sommes disponibles par mail.

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

Total d'heures de formation : 280
Remise des diplômes et/ou des attestations de stage

SANCTION DE LA FORMATION

La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par un jury composé de 3 personnes choisies sur une liste établie par le Préfet conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012 et à l'Arrêté du 15 juillet 2025 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012.

Cet examen a lieu dans les locaux d'Accent Formation dès la fin de la formation pratique des candidats de la session.

La délivrance du diplôme confère à son titulaire l'aptitude professionnelle à l'exercice de la profession considérée.

EXAMEN
L'examen théorique sanctionnant le diplôme de maître de cérémonie est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes. Les copies sont anonymes.
Il comprend 60 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières.
Il comporte une question à réponse courte.
L'examen théorique sanctionnant le diplôme de conseiller funéraire est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes.
Il contient 80 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières.
Il comporte une question à réponse courte.

Un seuil d'admissibilité pour l'épreuve écrite est fixé à douze sur vingt.

L'entretien individuel comporte trois séquences :
– une séquence de 5 minutes de présentation par le candidat de son parcours et sa motivation
– une séquence de 5 minutes consacrée à la formation pratique
– une séquence de questions de 20 minutes initiée par le jury.
L'évaluation orale s'appuie sur un rapport de stage d'une à trois pages, rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique.
Une note éliminatoire à l'épreuve orale est fixée à sept sur vingt.

La note finale attribuée à chaque candidat résulte de l'agrégation des notes obtenues aux épreuves théoriques écrite (50 % de la note) et orale (20 % de la note) et à l'évaluation de la formation pratique (30 % de la note).

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684

ACCENT FORMATION

Centre de formation aux métiers du funéraire depuis 1994

www.accentformation.fr

2027 DEVIS DE FORMATION
Diplômes permettant d'exercer la fonction de Maître de Cérémonie et de Conseiller Funéraire et Assimilé

BÉNÉFICIAIRE **Candidat (e)**	DEVIS NON NOMINATIF **(Ce devis sera nominatif qu'après acceptation de la candidature)**	
INTITULE DE LA FORMATION	Formations aux diplômes de Maître de Cérémonie et Conseiller Funéraire Conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012	
FORMACODE : 42057 **CODE ROME : K2602**	**Code RNCP N° 36839 (Maître de Cérémonie)** **Code RNCP N° 36840 (Conseiller Funéraire)**	
DATE DE FORMATION	**DÉBUT** **LE : 03/05/2027**	**FIN** **LE : 28/06/2027**
LIEU DE FORMATION	ACCENT FORMATION 1 Rue de la République 84310 MORIÈRES LES AVIGNON	

DEVIS	Durée	Coût Horaire	Montant total
Frais d'inscription		0.00 €	0.00 €
MODULE -Maître de Cérémonie -Conseiller Funéraire -Cas pratiques	 70 Heures 70 Heures 140 Heures	 35.72 € 14.29 € 0.00 €	 2500.40 € 1000.30 € 0.00 €
TOTAL			3500.70 €
TOTAL GENERAL	**140 Heures**	**25.00 €**	**3500.00 €**

Centre de formation non-assujetti à la TVA

À MORIÈRES LES AVIGNON :
CACHET ET SIGNATURE



SIGNATURE DU CANDIDAT
ou de l'Organisme Financeur ou de l'organisme formateur
Pour Acceptation

Date limite de validité du présent devis le 30 avril 2027

NB : l'ensemble des modalités, dates, durée et coût de la formation peuvent être modifiés en fonction de l'actualité nationale et du nombre de participants, les dates définitives de formation vous seront confirmées 30 jours avant le début de la formation.

ACCENT FORMATION
1 Rue de la République - 84310 MORIÈRES LES AVIGNON –
Tél. : 04.90.32.05.36 - formation.accent@cegetel.net
RCS. Avignon Siret PACA : 478 465 800 00058 – Code APE. 8559A – Formateur n° 93840271684